



INFO-MUNICIPAL - OCTOBRE 2026



LA GRANDE
MARCHE
SAINT-CLAUDE



MARCHE DE 5KM AU LAC BOISSONNEAULT 17 OCTOBRE - 10h30

En collaboration avec le Grand Défi Pierre Lavoie, la Municipalité de Saint-Claude organise une marche de 5km autour du Lac Boissonneault.

Le tout aura lieu le samedi 17 octobre prochain, au Camping des Baies.

Aucune inscription n'est nécessaire, simplement vous présenter sur place pour marcher tous ensemble afin de favoriser un mode de vie physiquement actif!

- 9h30: Accueil au Camping des Baies
 - (368, chemin St-Pierre)
- 10h: Mot de bienvenue + échauffement
- 10h15: Départ de la marche tous ensemble!
- 11h30: Retour des participants + collations

Accès gratuit pour tous.

Les chiens en laisse sont les bienvenus.



295, Route de l'église
Saint-Claude



(819) 845-7795



directrice@st-claude.ca



www.municipalite.st-claude.ca



Heures d'ouvertures:
du lundi au jeudi 8h à 16h

Saint-Claude



MUSQUAU PINACLE



SUIVEZ-NOUS SUR
Facebook

NOUVELLES MUNICIPALES



MUNICIPALITE DE SAINT-CLAUDE

MRC du Val-Saint-François

AVIS PUBLIC

CONCERNANT LA PREMIERE ANNEE 2027 D'APPLICATION DU ROLE TRIENNAL D'ÉVALUATION FONCIÈRE

Avis est par les présentes donné que le rôle triennal d'évaluation foncière de la municipalité de Saint-Claude, devant être en vigueur durant les exercices financiers **2027-2028-2029**, a été déposé à mon bureau le **10 septembre 2026**, et que toute personne peut en prendre connaissance à cet endroit, durant les heures d'affaires régulières.

Conformément aux dispositions de l'article 74 de la Loi sur la fiscalité municipale, avis est également donné que toute personne qui a un intérêt à contester l'exactitude, la présence ou l'absence d'une inscription à ce rôle, relativement à un bien dont elle-même ou une autre personne est propriétaire, peut déposer une demande de révision prévue par la section I du chapitre X de cette loi.

Pour être recevable, une telle demande de révision doit remplir les conditions suivantes :

- * être déposée avant le 1^{er} mai **2027** ; (au plus tard le 30 avril 2027)
- * être déposée à l'endroit suivant ou y être envoyée par courrier recommandé :

MRC du Val Saint-François

Greffier de l'organisme

3, rue Greenlay sud bureau 101

Greenlay, QC

J1S 2J1

- * être faite sur le formulaire prescrit à cette fin et disponible à l'endroit ci-dessus indiqué;
- * être accompagnée de la somme d'argent déterminée par le règlement être accompagnée de la somme d'argent déterminée par le règlement no 2003-03 de la MRC du Val Saint-François et applicable à l'unité d'évaluation visée par la demande.

Donné le 21 septembre 2026

*France Lavertu directrice générale et
Greffière-trésorière.*

Nouveau rôle d'évaluation foncière 2027-2028-2029 : ce qu'il faut savoir

L'année 2027 marque l'entrée en vigueur d'un nouveau rôle d'évaluation foncière pour la municipalité de Saint-Claude.

Le rôle d'évaluation constitue l'inventaire de l'ensemble des propriétés situées sur le territoire municipal. Pour chaque immeuble, il indique notamment sa valeur foncière, établie conformément aux dispositions de la Loi sur la fiscalité municipale.

Depuis l'établissement du rôle précédent, le marché immobilier a poursuivi son évolution. Toutefois, cette évolution n'est pas uniforme et peut varier selon les secteurs, les catégories d'immeubles et les caractéristiques propres à chaque propriété.

Il est important de rappeler que le rôle triennal 2024-2025-2026 reposait sur les conditions du marché immobilier au 1er juillet 2022. Le nouveau rôle, qui sera en vigueur pour les années 2027-2028-2029, reflète quant à lui les conditions du marché au 1er juillet 2025.

La valeur inscrite au nouveau rôle demeurera généralement la même pendant les trois années de son application, sauf dans les situations prévues par la loi, notamment à la suite de travaux de construction, de rénovations, de démolitions ou d'autres modifications apportées à la propriété.

Pourquoi la valeur de ma propriété a-t-elle changé?

L'évaluateur n'applique pas une simple indexation ou un pourcentage uniforme à l'ensemble des immeubles. Il procède plutôt à une analyse rigoureuse des transactions immobilières pertinentes afin de dégager les tendances du marché, puis applique ces observations à l'ensemble des propriétés de la municipalité, tout en tenant compte des particularités propres à chacune.

Pour déterminer cette valeur, l'évaluateur tient notamment compte :

- des transactions immobilières conclues dans les dernières années dans la municipalité;
- des caractéristiques physiques de la propriété;
- des particularités du secteur où elle est située;
- des améliorations, rénovations ou agrandissements réalisés;
- des renseignements recueillis lors des visites d'évaluation.

Comme chaque propriété a ses propres caractéristiques et que les différents marchés immobiliers n'évoluent pas tous au même rythme, les variations de valeur peuvent être différentes d'un immeuble à l'autre.



Il est également important de préciser que le conseil municipal n'intervient d'aucune façon dans l'établissement des valeurs inscrites au rôle d'évaluation. Ce travail est réalisé par une firme d'évaluation indépendante, selon les normes professionnelles et les exigences de la Loi sur la fiscalité municipale.

Vous avez des questions?

Les propriétaires qui souhaitent obtenir des explications concernant la valeur inscrite au rôle pour leur propriété sont invités à communiquer avec notre équipe au 819-843-3635. Nous prendrons le temps d'expliquer les éléments ayant contribué à l'établissement de cette valeur.

Si, après avoir obtenu ces explications, un citoyen estime toujours que la valeur de sa propriété devrait être révisée, il peut déposer une demande de révision conformément aux articles 124 à 138.4 de la Loi sur la fiscalité municipale. Pour le nouveau rôle triennal, la demande devra être déposée au plus tard le 30 avril 2027.

Nous invitons les citoyens à communiquer avec nous en toute confidentialité afin de discuter de leur situation et de mieux comprendre les particularités de leur propriété.

Marie-Hélène Cadrin, É.A.

Évaluatrice agréée, associées

Jean-Pierre Cadrin et Associés inc.

NOUVELLES MUNICIPALES

Voici un résumé des principales décisions et informations présentées lors de la séance du conseil municipal de Saint-Claude tenue le 14 septembre dernier.

Nouvelle limite de vitesse dans le secteur du lac Boissonneault

Le conseil a présenté le projet de règlement visant à établir une limite de vitesse de 40 km/h sur l'ensemble des rues et chemins du secteur du lac Boissonneault. Merci de prendre connaissance de l'avis public à la page suivante.

Un nouvel employé aux travaux publics

La Municipalité a retenu la candidature de Tomy Provencher au poste d'ouvrier des travaux publics. Il est entré en fonction le 31 août 2026.

Renouvellement de l'adhésion au Réseau Biblio

La Municipalité renouvelle son adhésion au Réseau Biblio de l'Estrie pour 2027, au coût de 4,32 \$ par citoyen, pour un montant estimé à 5 500 \$. Cette adhésion permet notamment de maintenir l'accès à différents services, ressources et programmes liés à la lecture, à la culture et à l'éducation.

Entretien de la Pointe Marchand

L'entretien estival et hivernal de la Pointe Marchand sera assuré par Renald Lahaie. Le mandat comprend notamment la tonte de la pelouse, le débroussaillage de certains secteurs et le déneigement des sentiers.

Travaux au barrage Bazin

Des travaux de réparation des fissures et d'imperméabilisation du béton du barrage Bazin ont été entérinés, pour un montant approximatif de 25 000 \$ avant taxes. Ces travaux font suite à une inspection statutaire du barrage.

Allègement des obligations administratives

Le conseil appuie les démarches de la Fédération québécoise des municipalités (FQM) et de l'Union des municipalités du Québec (UMQ) visant à réduire le fardeau administratif des petites municipalités. Saint-Claude demande notamment une meilleure adaptation des exigences gouvernementales à la réalité et aux ressources des municipalités rurales.

Soutien informatique et comptable

Le contrat annuel avec PG Solutions est renouvelé au coût de 7 290 \$, afin d'assurer l'entretien et le soutien des systèmes utilisés par la Municipalité.

Collecte des ordures en 2027

Le contrat avec la Régie intermunicipale sanitaire des Hameaux est renouvelé pour 2027. Il prévoit 17 collectes régulières aux trois semaines, pour un coût total de 55 548 \$. Le conseil doit également se prononcer d'ici décembre sur la tenue d'une collecte des gros rebuts en mai 2027.



PROVINCE DE QUÉBEC
MRC DU VAL-SAINT-FRANÇOIS
MUNICIPALITÉ DE SAINT-CLAUDE

RÈGLEMENT NUMÉRO 2026-351

RÈGLEMENT DÉCRÉTANT UNE LIMITE DE VITESSE DE 40 KM/H SUR L'ENSEMBLE DES RUES ET CHEMINS DU SECTEUR DU LAC BOISSONNEAULT

AVIS PUBLIC EST DONNÉ DE CE QUI SUIIT :

Lors d'une séance ordinaire tenue le 5 octobre 2026, le conseil de la Municipalité de St-Claude a adopté le **RÈGLEMENT NUMÉRO 2026-351 DÉCRÉTANT UNE LIMITE DE VITESSE DE 40 KM/H SUR L'ENSEMBLE DES RUES ET CHEMINS DU SECTEUR DU LAC BOISSONNEAULT**

Le *Règlement* est disponible au bureau de la municipalité situé au 295, Route de l'Église à St-Claude, aux heures ordinaires d'affaires et copie pourra en être délivrée moyennant le paiement des droits exigibles selon le tarif ainsi que le site de la municipalité ou sur le site de la municipalité.

Ce règlement entre en vigueur à compter du 1^{er} janvier 2027.

Donné à St-Claude, ce 6 octobre 2026.

France Lavertu

Directrice générale et greffière-trésorière

EMPLOI SAISONNIER – DÉNEIGEMENT TEMPS PARTIEL

La **Municipalité de Saint-Claude** est actuellement à la recherche d'un **employé saisonnier pour le déneigement des chemins municipaux** pour la saison hivernale.

Tu as de l'expérience en conduite de machinerie et tu souhaites travailler dans la communauté? Tu as ton permis de classe 3???

Salaire : 28 \$ à 32 \$/heure, selon l'expérience.

Pour connaître les détails du poste et soumettre ta candidature communique avec nous:

819 845-7795 #1 directrice@st-claude.ca

**Date limite
29 oct**





PRÉVENTION INCENDIE



Le brûlage des feuilles mortes, c'est NON!

Chaque année, à l'automne, la Société de protection des forêts contre le feu (SOPFEU) intervient sur une vingtaine d'incendies en forêt. Les brûlages de feuilles mortes et d'autres résidus sont en grande partie responsables de ces incendies. Afin d'éviter des situations fâcheuses, la SOPFEU recommande d'opter pour des solutions écologiques et sécuritaires.

- Tondre les feuilles pour les déchiqueter et les épandre sur le terrain ;
- Ramasser les feuilles mortes rapidement pour éviter qu'elles pourrissent ;
- Disposer des amas autour des plantes de façon à ce que l'air puisse circuler ;
- Utiliser un filet de nylon pour les endroits plus venteux afin de maintenir les feuilles mortes.
- Amasser les feuilles avant qu'elles ne soient trop humides et parsemées de taches noires;
- Déchiqueter les végétaux afin qu'ils se décomposent rapidement;
- Placer le surplus dans des sacs pour ensuite les remiser et les utiliser plus tard dans l'année.
- Il vous est possible de déposer vos sacs bruns au garage municipal, au Camping des Baies ou à la Pointe Marchand.



20 MEMBRES DE LA CASERNE / POMPIERS & POMPIÈRES

• Jean Labrecque	Directeur	41 ans de service
• Jonathan Martel-Robidoux	Directeur adjoint	16 ans de service
• Serge Boulanger	Lieutenant	29 ans de service
• Yannik Scrosati	Lieutenant	11 ans de service
• Simon Drouin	Fonctions supérieures	15 ans de service
• Lucien Therrien	Pompier	51 ans de service
• Daniel St-Pierre	Pompier	42 ans de service
• Jean-Claude Maurice	Pompier	18 ans de service
• Nathalie Girouard	Pompière	17 ans de service
• Michael Caron	Pompier	15 ans de service
• Éric St-Onge	Pompier	14 ans de service
• Steve Morin	Pompier	12 ans de service
• Yves Michaud	Pompier	10 ans de service
• Édith Breton	Pompière	10 ans de service
• David St-Pierre	Pompier	10 ans de service
• Jay Pellerin	Pompier	4 ans de service
• Léa Guillemette	Apprentie-pompière	3 ans de service
• David Richer	Apprenti-pompier	2 ans de service
• Étienne Lacroix	Apprenti-pompier	1 an de service
• Claude Bourget	Apprenti-pompier	1 an de service





PRÉVENTION INCENDIE



Astuces pour un feu de camp sécuritaire

- Bien choisir l'emplacement de son feu

Il est important de s'installer dans un endroit bien dégagé et sur un sol de terre, de sable ou de gravier, sans matière inflammable autour du feu. Il faut également enlever toute matière inflammable telle que des broussailles ou des feuilles mortes autour du feu.

- Garder son feu de camp plus petit qu'un mètre par un mètre

Qu'il soit fait pour se réchauffer, pour l'ambiance ou pour cuire des aliments, un feu de camp ne devrait jamais dépasser un mètre par un mètre.

- Éviter de faire un feu lorsque le vent souffle à plus de 20 km/h

Le temps venteux augmente fortement les risques d'incendie. Quand un feu de camp est exposé à un coup de vent, des étincelles en suspension s'en échappent et peuvent se coller à d'autres matières inflammables (arbres, feuilles mortes, clôture, cabanon, haie de cèdres, etc.) et se propager jusqu'à la forêt.

- Avoir toujours de l'eau à proximité de son feu de camp

Il faut être en mesure d'éteindre son feu rapidement en cas de besoin. À défaut d'un boyau d'arrosage, assurez-vous d'avoir au moins une grande chaudière d'eau!

- Garder la surveillance constante d'un adulte

Il suffit d'un coup de vent pour emporter le feu et en perdre le contrôle. En surveillant votre feu, il est possible d'intervenir rapidement en cas de besoin.

- Utiliser un pare-étincelle

Si le feu se fait à la maison ou au chalet dans un foyer extérieur, nous recommandons d'utiliser un foyer muni d'un pare-étincelles. Cette protection en grillage métallique n'obstrue pas la vue du feu, mais empêche les tisons de sortir du foyer.

- Éteindre complètement son feu avant de quitter les lieux

Pour y arriver, il faut arroser abondamment la cendre en mélangeant bien les braises. Recommencez autant de fois qu'il le faudra pour arriver à ne plus sentir aucune chaleur, même en approchant sa main très près des cendres.

Si un feu n'est pas complètement éteint, il peut renaître de ses cendres. Avec un peu de vent, les braises peuvent s'enflammer à nouveau et se propager à la forêt, même quelques heures après votre départ!

Source: SOPFEU.qc.ca



Semaine de la prévention des incendies 2026

**Du 4 au 10
octobre 2026**



**LE PREMIER RESPONSABLE
C'EST TOI !**

Quebec.ca/prévention-incendies



Bâtir l'avenir

Québec



PRÉVENTION INCENDIE



PRÉPAREZ-VOUS EN CAS D'INCENDIE

En cas d'incendie, le feu et la fumée pourraient vous piéger en seulement 3 minutes.

QUE FAIRE AVANT

Pour être prêt à réagir rapidement, posez dès maintenant ces 2 gestes :

- Installez au moins 1 avertisseur de fumée par étage, y compris au sous-sol, et vérifiez régulièrement leur fonctionnement, minimalement aux changements d'heure.
- Préparez votre plan d'évacuation d'urgence et procédez à un exercice d'évacuation, au moins 2 fois par année, lors de la vérification du bon fonctionnement de vos avertisseurs de fumée.



PRÉPARER UN PLAN D'ÉVACUATION

Votre plan d'évacuation doit comprendre :

- les sorties de secours (porte principale, fenêtres, porte-patio);
- 2 trajets par pièce pour se rendre aux sorties de secours;
- le point de rassemblement, situé à l'extérieur et accessible en toutes saisons;
- l'emplacement des avertisseurs de fumée, de monoxyde de carbone (CO) et des extincteurs portatifs.



QUE FAIRE PENDANT

Sortez immédiatement en suivant votre plan d'évacuation. Si possible, fermez les portes derrière vous.

Si une porte fermée est chaude (ou sa poignée), bloquez le bas de la porte avec un drap ou une serviette et trouvez une autre sortie, par exemple une fenêtre.

Marchez à quatre pattes sous la fumée.

Rendez-vous au point de rassemblement.

Composez le 911.



Ne retournez jamais à l'intérieur, même pour sauver une personne ou un animal ou pour récupérer des effets personnels.



ON RECULE L'HEURE!

Dans la nuit du 31 oct au 1^{er} novembre prochain, on doit reculer notre montre d'une heure.

Pensez à remplacer la pile de votre détecteur de fumée en même temps!



URBANISME & ENVIRONNEMENT

ABRIS D'AUTOS TEMPORAIRES - QUAND L'INSTALLER?

Vous pouvez procéder à l'installation de votre abri dès le 15 octobre!

L'installation d'un abri d'auto temporaire est autorisée uniquement pour les terrains utilisés à des fins d'habitation et ne peut servir à des fins d'entreposage.

Entre le 15 octobre d'une année et le 15 mai de l'année suivante, dans la voie d'accès au stationnement.

Hors de cette période, cet abri d'auto temporaire ou garage temporaire, doit être enlevé.

L'abri d'auto temporaire ou le garage temporaire doit être installé à une distance minimale de 1,5 mètres de la ligne de rue pour les lots intérieurs et à 3 mètres de la ligne de rue pour les lots de coin.

L'abri temporaire doit être installé à 1 mètre des lignes de lot arrière et latérales.

Ces abris doivent être fabriqués en toile ou matériel plastique et montés sur une ossature métallique ou de plastique synthétique spécialement conçue pour ce genre de construction.



X ÉCOCENTRE - FERMETURE TEMPORAIRE X

L'écocentre régional du Val-Saint-François sera fermé du 19 au 27 octobre inclusivement afin de permettre la réalisation de travaux majeurs d'asphaltage et de réfection de plusieurs enclos de matières.

Les travaux toucheront les enclos de brique et béton, de bardeaux d'asphalte, de métal, de compost et une partie de celui du bois. La réfection permettra d'améliorer les opérations de transbordement des matières et d'assurer la pérennité des installations.

La MRC du Val-Saint-François invite les citoyens à planifier leurs visites en conséquence et à conserver leurs matières jusqu'à la réouverture du site qui est prévu le mercredi 28 octobre 2026.





LE NERPRUN BOURDAINE: COMPRENDRE, RECONNAÎTRE ET AGIR

Conférence et sortie terrain:

- L'identification du nerprun
- Sa biologie (mode de propagation)
- Effets sur nos forêts
- Méthodes de contrôle
- Visite terrain

Jeudi 15 octobre 2026

De 10 h à 14 h

Arrivée des participants : 9 h 30

Lieu: Centre aux Quatre Vents

563, rang 7, Saint-Claude

***Entrée gratuite,
breuvage et dîner inclus**

INSCRIVEZ-VOUS !



Véronique Gagnon

Agente en développement agroalimentaire

agriculture@mrcvsf.ca

(819) 826-6505 Poste 229



Agence de mise en valeur
de la forêt privée de l'Estrie

PRODUITS & SERVICES LOCAUX

RÉOUVERTURE DU 2^e LOCAL - NOUVELLE PERSONNE

Nous souhaitons la bienvenue à la nouvelle ressource du service de garde Ô petits pieds du bonheur! Brigitte accueillera les tout-petits dès le 19 octobre !



LA SÉCURITÉ CIVILE À SAINT-CLAUDE

C'est l'affaire de tout le monde



MESURES D'URGENCE - RECRUTEMENT

DEVENEZ BÉNÉVOLE EN CAS D'URGENCE!

La Municipalité est en train de mettre à jour son plan d'intervention en sécurité civile et souhaite constituer une banque de bénévoles pouvant prêter main-forte lors de situations d'urgence ou de sinistres. Votre aide pourrait faire une réelle différence auprès de notre communauté.

819 845-7795 #3 loisirs@st-claude.ca

Nouveautés à la bibliothèque!

Quatre nouveaux livres pour les tout-petits de 0 à 6 ans ont fait leur arrivée sur nos rayons!

Découvrez les histoires de l'auteure Windsorise Alexanne Fowler :

- Jules et ses amis
- Maizy au cœur de l'océan
- Bonne nuit Émilio
- Jules et les étoiles



De belles histoires à découvrir et à partager en famille! Venez les emprunter dès maintenant à la bibliothèque Irène-Duclos.

Bonne lecture aux petits et aux grands!





Bibliothèque Irène-Duclos

VENEZ DÉCOUVRIR OU RE-DÉCOUVRIR VOTRE BIBLIOTHÈQUE !

Dans le cadre de l'événement « *Octobre, le Mois des bibliothèques publiques en Estrie* », l'Association des bibliothèques publiques de l'Estrie vous présente le concours **VISITEZ VOTRE BIBLIOTHÈQUE !**

Et courez la chance de gagner une tablette électronique!

Du 1er au 31 octobre, visitez une bibliothèque publique estrienne participante afin d'obtenir un coupon de participation.

Pour célébrer le mois des bibliothèques publiques en Estrie, on fait également tirer un panier-cadeau d'une valeur de 150 \$ au Salon du livre de l'Estrie! Venez nous voir !

Les 5 tablettes électroniques sont offertes par l'Association des bibliothèques publiques de l'Estrie.

Bonne chance et bonne lecture!

DU 1^{ER} OCTOBRE

AU 31 OCTOBRE

**PARTICIPEZ AU CONCOURS
VISITEZ VOTRE BIBLIOTHÈQUE**

Visitez les bibliothèques
participantes et courez la chance de
gagner une tablette électronique.

AIDE AUX DEVOIRS - JEUDIS SOIRS

15 oct / 5 nov / 19 nov

La Bibliothèque Irène-Duclos offrira de l'aide aux devoirs les **1ers et 3es jeudis de chaque mois, de 18h30 à 19h30.**

Une activité ouverte aux élèves de **tous les niveaux du primaire**, pour apprendre, réviser et avancer les devoirs dans une ambiance calme et conviviale!

Aucune inscription nécessaire. La bénévole de la bibliothèque sera sur place pour répondre à vos questions!



HEURES D'OUVERTURES DE LA BIBLIOTHÈQUE

- les mardis & jeudis soirs de 18h30 à 19h30
- les samedis matins de 10h à 11h30

565, Rang 7

819 845-7795 #6



Bibliothèque Irène-Duclos



HEURE DU CONTE 4-9 ANS

SPÉCIAL HALLOWEEN!

Dimanche le 25 octobre, à 10h00

Bibliothèque Irène-Duclos (565, Rang 7)

Bricolage et collation incluse.

Inscription obligatoire.

Petite surprise si tu arrives déguisé!!



SOIRÉE QUIZ 9-13 ANS - HALLOWEEN

25 OCT - 18H30



Viens tester tes connaissances sur l'univers mystérieux d'Halloween! Sorcières, fantômes, monstres, traditions et légendes seront au rendez-vous dans ce quiz amusant, rempli de surprises et de petits défis pour les jeunes de 9 à 13 ans.

Quand: dimanche soir le 25 octobre, à 18h30

Où: Bibliothèque Irène-Duclos, 565, Rang 7

Pour qui?: les jeunes de 9 à 13 ans, accompagnés de leurs parents

Combien: inscription gratuite, en équipe de 2 enfants et 1 adulte

forme déjà ton
équipe avec ton/ta
partenaire!!

5 équipes
maximum

LOISIRS

HALL^oWEEN - BONBONS

SAMEDI 31 OCTOBRE – HALLOWEEN

Vous aimez distribuer des bonbons, mais peu d'enfants passent chez vous?

Venez vous installer au parc de l'église!

Nous fournissons table et chaise. Apportez simplement vos bonbons et petites surprises!

Décorations et éclairage d'Halloween

Feu de joie et musique d'ambiance

Chocolat chaud et café gratuits

150 premiers enfants : bonbons offerts par le service incendie

Début : 16h30

Prévoir environ 150 à 200 portions.

PERSONNAGES RECHERCHÉS!

Vous aimez vous déguiser?

Venez agrémenter notre activité en incarnant un personnage?

Vous pouvez aussi simplement venir distribuer vos bonbons ou profiter de l'activité avec nous, le temps que vous souhaitez!



*Costumes d'Halloween
et d'Époque*

La Costumière
CL

**Plus de 2500 costumes
- Halloween & Époque -
de 1800 à aujourd'hui.**



**292 route de l'Église
Saint-Claude, QC J0B 2N0
819 679-4949**

Propriétaire: Carmene Lussier

LOISIRS

Appel aux familles de Saint-Claude

La Municipalité souhaite répertorier les naissances survenues en 2026

Plusieurs cadeaux seront remis aux familles, dont un chèque de 100 \$ lors de la Fête de Noël

Dimanche 13 décembre 2026 à 13h00

→ Merci de nous aviser si une naissance a eu lieu ou si une personne de votre entourage est enceinte.

819 845-7795 poste 3 | loisirs@st-claude.ca

SOIRÉES DANSANTES - PROCHAINES DATES

LIEU: Centre Aux Quatre Vents (563, Rang 7)
Orchestre : Estelle et Ray
Apportez vos consommations Prix d'entrée : 10 \$

QUAND: 10 octobre - 20h
Thème : C'est l'automne, en vous attends en grand nombre!

QUAND: 14 novembre - 20h
Thème : Nous on aime la musique country!!



FADOQ

Club Groupe d'Entraide
de St-Claude



DESCENTE À BATEAUX FIN DE SAISON

Le Camping des Baies offre aux résidents de Saint-Claude de sortir leur bateau **GRATUITEMENT** via la descente du Camping pour la saison 2026.



Vous devez vous présenter au camping entre 9h et 16h.



Tél: 819 845-4992



Ils sont ouverts tous les jours, 7 jours sur 7.



Apporter une preuve de résidence.



Date limite:

12 octobre 2026



CAMPING DES BAIES



En prévision du calendrier 2027 du député

**ERIC
LEFEBVRE**

député de
Richmond—Arthabaska—des-Sources

Avec vous, pour vous!



CONCOURS DE PHOTOGRAPHIE

Participez d'ici **le 18 novembre 2026** et courez la chance de gagner un magnifique panier de produits locaux en plus de voir l'un de vos clichés dans le calendrier

Faites-moi parvenir vos plus belles photos prises dans l'une des 39 municipalités de la circonscription Richmond—Arthabaska—des-Sources lors de l'une ou l'autre des quatre saisons.

ENSEMBLE, faisons rayonner le comté!

Faites-les parvenir à  david.gosselin.214@parl.gc.ca

RÉCUPÉRATION DES FEUILLES MORTES

La Municipalité de Saint-Claude, en collaboration avec la MRC du Val-Saint-François, participe à la collecte annuelle des feuilles mortes!

Municipalité de
SAINT-CLAUDE



Points de dépôt:

- Garage municipal
(568, rue Gérard)
- Camping des Baies
(368, chemin St-Pierre)
- Pointe Marchand
(130, chemin Hamel)

 **Date limite : 3 novembre** 